



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

"PARIS ENSEMBLE"

E-DISTRICT 75

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT 75

11 Septembre 2026 // Edition n°229

SAISON 2026/2027

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SOMMAIRE

P.1-6

INFOS

- COMMISSIONS SAISON 2026/2027 : APPEL À CANDIDATURES !
- VSS : INSCRIPTION À UNE FORMATION
- VSS : UN GUIDE À DESTINATION DES CLUBS
- SERVICE CIVIQUE : CAMPAGNE DE RECRUTEMENT
- COMITÉ DIRECTEUR : RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25/06/26
- AFFICHAGE OBLIGATOIRE : PROTECTION DES PUBLICS



P.7-8

RAPPELS

- OBLIGATIONS (ARTICLE 11 RSG D75)

P.11

PARTENAIRES

- EUROTECH SECURITY

P.9-10

ARBITRAGE

- RÈGLEMENT INDEMNITÉS : RAPPEL DES NOUVEAUTÉS AUX CLUBS
- RÉUNION DÉBUT DE SAISON 2026/2027 : RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT

P.12

PROCÈS VERBAUX





COMMISSIONS 2026/2027 APPEL A CANDIDATURE

Le District Parisien de Football est à la recherche de nouveaux commissaires afin de dynamiser ses différentes commissions. Nous recherchons des bénévoles commissaires pour toutes les commissions.

Cliquez [ici](#) pour retrouver la liste de toutes nos commissions.

Pour postuler, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@district75foot.fff.fr en précisant la commission pour laquelle vous souhaitez candidater.





CHARTON AUX VIOLENCES DANS LE SPORT

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES INSCRIPTION À UNE FORMATION

Le District de Paris de Football propose une formation consacrée à la prévention et à la gestion des violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le sport, animée par En avant toute(s) Lab.

Intitulée « Comprendre et réagir face aux violences sexistes et sexuelles dans le sport chez le public jeune », cette formation s'adresse aux encadrants des clubs et leur permettra de mieux identifier les situations de violences et de savoir comment réagir lorsqu'un jeune se confie.

La formation se déroulera en deux parties :

- Mardi 7 octobre 2026, de 18h00 à 21h30
- Mardi 14 octobre 2026, de 18h00 à 21h30

Elle est ouverte à tous les encadrants, sans prérequis, dans la limite de 35 places.

Au programme :

- État des lieux des violences faites aux mineurs dans le milieu sportif ;
- Reconnaître les violences sexistes, sexuelles et éducatives chez les jeunes ;
- Savoir comment réagir lorsqu'un jeune se confie ;
- Présentation de la procédure de signalement pour une victime mineure.

La formation s'appuiera sur une approche concrète avec des études de cas adaptées aux clubs, des mises en situation et des travaux en petits groupes.

Le District invite les clubs à mobiliser leurs encadrants et à s'inscrire à cette formation, afin de disposer de repères concrets pour prévenir et réagir face aux situations de VSS.

35 places disponibles : inscrivez-vous dès maintenant !

Inscriptions via ce formulaire : [[Inscription VSS District 2026-2027 – Remplir le formulaire](#)]



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES UN GUIDE À DESTINATION DES CLUBS

Le District de Paris de Football s'engage pleinement dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu du football.

Afin d'accompagner les clubs et leurs dirigeants face à ces situations, un guide dédié aux violences sexistes et sexuelles a été élaboré. Cet outil a pour objectif de sensibiliser, informer et donner aux responsables associatifs les clés pour mieux prévenir et agir face aux situations auxquelles ils peuvent être confrontés.

Un outil pratique pour les dirigeants

Ce guide propose des informations, des conseils pratiques ainsi que des ressources et contacts utiles pour permettre à chacun de mieux identifier les situations de violences sexistes et sexuelles et de savoir comment réagir.

Il peut être consulté dans son intégralité ou utilisé de manière thématique grâce à son sommaire interactif, permettant d'accéder directement aux fiches correspondant aux différentes problématiques.

Le District invite l'ensemble des clubs parisiens, dirigeants, éducateurs et bénévoles à consulter et à diffuser largement ce guide au sein de leurs structures.

La prévention des VSS est l'affaire de toutes et tous. Ensemble, faisons du football parisien un environnement sûr, respectueux et bienveillant, dans lequel chacune et chacun peut pratiquer et s'épanouir sans crainte.

Consultez et téléchargez le guide VSS ci-dessous :



**SERVICE
CIVIQUE**Une mission pour chacun
au service de tous

SERVICE CIVIQUE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement des volontaires en Service Civique pour la saison 2026/2027 est toujours en cours au sein du District de Paris de Football.

Les clubs souhaitant accueillir un ou plusieurs volontaires sont invités à transmettre dans les meilleurs délais leur fiche de renseignements dûment complétée, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Nous rappelons également aux clubs de vérifier que leur tuteur dispose d'une attestation de formation valide, celle-ci étant valable trois ans. Si nécessaire, les clubs sont invités à anticiper l'inscription de leur tuteur à une nouvelle formation.

Le nombre de volontaires étant limité, les dossiers complets seront traités en priorité.
Pour toute question relative à la campagne de recrutement, le District de Paris reste à la disposition des clubs.



COMITÉ DIRECTEUR RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25 JUIN 2026

Nous vous prions de trouver ci-dessous les principales décisions prises lors de la réunion du Comité Directeur du District 75 du 25 juin 2026 pour la saison 2026/2027 :

- Désignation de trois arbitres officiels sur les championnats Seniors D3 et U18 D1 ;
- Désignation de deux arbitres officiels sur le championnat Futsal D1 ;
- Suppression du Critérium +45 ans, en raison du faible nombre d'équipes engagées (6 équipes). Les clubs concernés auront toutefois la possibilité de participer aux critères organisés par d'autres districts ;
- Suppression du paiement des arbitres le jour du match. Une application dédiée (iOS et/ou Android) sera mise en place afin de permettre aux arbitres et aux clubs d'assurer le suivi des désignations et des règlements. Une demande de mandat de prélèvement SEPA sera prochainement adressée aux clubs ;
- Reprise des championnats Seniors le samedi 5 ou le dimanche 6 septembre 2026 (cf. calendriers généraux disponibles dans les documents) ;
- Application de l'article 3.5 des Règlements Sportifs Généraux du District : à compter du 1er juillet 2026, les clubs n'ayant pas réglé le troisième relevé de compte-club du District verront la saisie des licences bloquée.

Les montées et les descentes seront prochainement publiées sur le site du District, après que la Ligue aura statué sur les relégations de la Ligue vers le District.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE PROTECTION DES PUBLICS

Le District de Paris de Football en appelle à la responsabilité de l'ensemble des clubs pour se conformer à une nouvelle obligation réglementaire essentielle à la protection des publics.

Le **Décret n° 2025-435** rend désormais **obligatoire** l'affichage d'informations spécifiques dans tous les établissements visés par l'article L. 322-1 du Code du sport.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les **pratiquants, encadrants, bénévoles et usagers** sur les moyens de **signalement, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** en cas de :

- Violences physiques ou psychologiques
- Violences sexuelles
- Discriminations
- Bizutage
- Emprise
- Ou non-dénonciation de ces faits
-

Documents à consulter et à mettre en place :

- **Arrêté ministériel du 4 juin 2025 :**
- [Consulter le texte sur Légifrance](#)
- **Affiches officielles** à imprimer et à afficher **de manière visible et permanente** dans tous les espaces concernés : vestiaires, club-house, salles de réunion, etc.
- [Les affiches officielles \(PDF\)](#)

Délai de mise en conformité :

Les clubs disposent d'un **délai de six mois**, soit **jusqu'au 16 novembre 2025**, pour mettre en place ces affichages obligatoires.

Contrôles à venir :

La **SDJES** vérifiera la présence de ces affiches lors de ses visites, au même titre que les autres obligations en matière de **sécurité** et de **protection des publics**.

Votre engagement est essentiel pour garantir un environnement sportif **sûr, inclusif et respectueux**.

Merci pour votre mobilisation.



REGLEMENT

RAPPEL OBLIGATIONS [ART.11 RSG D75]

Article 11. - Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires : Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation mise en place par la Ligue de Paris IdF pour tous les districts franciliens):

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
 - 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13)
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



**Division Départementale 2 :**

- Une deuxième équipe Senior (DAM) disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18 et / ou U16 et / ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U6 ou U7 (5 licenciés minimum) et 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U8 ou U9 (5 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3 :

- 1 équipe Seniors (DAM).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe à l'un des plateaux officiels U6 ou U7 ou U8 ou U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum dans le groupe U6/U7 ou U8/U9).
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4 :

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors 1 (DAM).

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations est effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5.

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75 - SAISON 2026/2027



REGLEMENT INDEMNITE ARBITRES RAPPEL POUR LA SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, les arbitres désignés sur les rencontres officielles du District de Paris de Football ne doivent plus être réglés directement aux arbitres par les clubs le jour du match.

UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT

Désormais, le District se charge du règlement des indemnités d'arbitrage directement aux arbitres, par virement bancaire.

En contrepartie, les clubs seront prélevés mensuellement par prélèvement SEPA, sur la base des désignations réellement effectuées.

CLUBS : PENSEZ À TRANSMETTRE VOTRE MANDAT SEPA

Afin de permettre la mise en place de ces prélèvements, les clubs qui ne l'ont pas encore fait sont invités à transmettre leur mandat SEPA dans les meilleurs délais.

Ce document est indispensable pour permettre au District d'effectuer les prélèvements correspondant aux indemnités d'arbitrage.

Nous invitons donc les clubs concernés à régulariser leur situation rapidement afin d'assurer le bon fonctionnement de ce nouveau dispositif.

Pour toute question ou difficulté, le District de Paris de Football reste à votre disposition.



REUNION DEBUT DE SAISON RETOUR SUR L'EVENEMENT

La Commission d'arbitrage du District du 75 (CDA) a convié l'ensemble des arbitres (ainsi que les clubs) pour la réunion de début de saison ce samedi 5 septembre. L'occasion de lancer officiellement cette nouvelle saison en présence notamment du Président du District, Philippe Surmon, du Président de la CDA, Michaël Akpoli, du CTDA Laurent Chabot ainsi que de plusieurs membres de CDA.

Après un moment d'échanges entre la CDA et des représentants des clubs, ceux-ci ont laissé la place aux arbitres qui ont assisté à plusieurs présentations et ont pu participer à différents échanges.

Grande nouveauté de la saison !

La réunion a commencé par la présentation de l'outil Sport Cash par son créateur, Quentin Taverny, qui a pour objectif de permettre l'indemnisation des arbitres par virement bancaire.

Elle s'est poursuivie par la présentation des 5 nouveaux membres de CDA, ainsi que par des explications sur le fonctionnement des divers pôles et groupes qui assureront le suivi des arbitres tout au long de la saison. Les arbitres ont également pu découvrir les poulx d'observations, les principales directives et orientations techniques à appliquer sur les terrains ainsi que diverses informations pratiques.

La ligne directrice de la CDA est claire : impulser une nouvelle dynamique pour accompagner et former au mieux les arbitres.

Le Président du District, Philippe Surmon, a également pris la parole pour présenter la nouvelle dotation et souhaiter une très bonne saison à tous les arbitres parisiens.

L'UNAF 75 a pris aussi la parole en présentant le budget et les événements à venir.

La réunion s'est conclue avec la distribution des écussons aux arbitres ayant rejoint le district et un pot convivial avec l'UNAF 75.



EUROTECH SECURITY

Vidéoprotection
DAHUA



Caméra DAHUA mini dôme
Caméra intelligente détection de visage
Distance jusqu'à 30m
Compatible avec IOS & Android



Caméra DAHUA bullet
Image haute définition
Surveillance intelligente
Indice de protection IP67



Caméra dôme HIKVISION
Vision de nuit 30m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Antivandale



Caméra bullet HIKVISION
Vision de nuit 60m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Sirène et flash lumineux



Caméra Bullet IP 4MP Deepview
Imagerie de haute qualité
Excellentes performances en basse lumière
Image claire en cas de fort contre-jour
Reconnaissance des plaques d'immatriculation

**Système de vidéoprotection à lecture de plaques
d'immatriculation**

A VOTRE SERVICE, POUR VOTRE SECURITE !

ALARME - INTERPHONIE - CAMERA - MOTORISATION - INSTALLATION - DEPANNAGE -
MAINTENANCE

06 24 97 83 97 - 01 55 86 06 62



PROCES VERBAUX

SAISON 2026/2027

COMMISSIONS DISTRICT 75

- **STATUTS ET REGLEMENTS**
PV DU 08/09/2026
- **ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**
PV DU 08/09/2026

SAISON 2026/2027



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Contacts:



01 88 61 98 40



secretariat@district75foot.fff.fr

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS !



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR